REGLEMENT JEU
« JEU BALLES DE TENNIS– LEXUS X ROLEX PARIS MASTERS »
2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Lexus France, Division de TOYOTA FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.123.127 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 712 034 040, dont le siège social est sis 20 boulevard de la République – 92423 VAUCRESSON Cedex (ci-après dénommée la « Société organisatrice »),

Organise, dans le cadre d'une opération marketing, un jeu sans frais de participation, réservé aux détenteurs d'un billet d'accès au tournoi Rolex Paris Masters 2026 qui se déroulera du **31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h,** sur le stand Lexus, intitulé *« Jeu balles de tennis– Lexus x Rolex Paris Masters »* (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Conditions

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique réunissant, à la date de début du Jeu, les conditions cumulatives suivantes (ci-après le(s) « Participant(s) ») :

- Être majeur(e) ;
- Résider en France métropolitaine (Corse incluse) ;
- Disposer d'une adresse électronique (email) à laquelle il pourra être contacté pour les besoins de la gestion du Jeu,
- Disposer d'un numéro de téléphone valide à laquelle il pourra être contacté pour les besoins de la gestion du jeu,
- Compléter et valider le formulaire de participation avant le 7 novembre 2026 à 14h00.

Ne peuvent participer au Jeu :

- Les membres du personnel de la Société organisatrice participant directement à l'organisation du Jeu ;
- Les membres du personnel des entreprises participant directement ou indirectement à l'organisation du Jeu ;
- Les professionnels et personnes physiques agissant dans le cadre de leur fonction.

L'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent Règlement se fait au moment où le Participant valide sa participation.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresse(s) postale(s) ou électronique(s) différente(s) pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

Une seule participation par personne (même nom, prénom et/ou même adresse e-mail ou même numéro de téléphone) sera permise.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent Règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution du lot y étant attaché éventuellement gagné, et ce, sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

Les participations de toutes les personnes ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus définis sont considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte.

2.2 Modalités de participation sur le stand

Le Jeu se déroule sur le stand Lexus installé lors du tournoi Rolex Paris Masters 2026, pendant les horaires d'ouverture du stand, du 31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h00.
Pour participer, le Participant doit :

1. se rendre sur le stand Lexus et observer le véhicule Lexus LBX exposé, dont le coffre (332 litres) est rempli de balles de tennis ;
2. scanner le QR code affiché sur le stand, qui le redirige vers le formulaire de participation ;
3. renseigner le formulaire avec des informations complètes et exactes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) ;
4. indiquer son estimation du nombre total de balles de tennis que peut contenir le coffre d'un Lexus LBX;
5. valider sa participation avant le 7 novembre 2026 à 14h00.

Le QR code est diffusé uniquement sur le stand.

ARTICLE 3 : LOT MIS EN JEU

Un (1) lot est mis en jeu :

- Un (1) lot de deux (2) billets en catégorie diamant **journée** – comprenant l'entrée pour la session journée, le déjeuner au « club des légendes » ainsi que des boissons à discrétion tout au long de la session valables pour la session journée du **dimanche 8 novembre 2026**. Valeur commerciale unitaire du lot : 1 610 € TTC.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Les billets sont personnels et ne pourront faire l'objet d'aucune cession.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèce du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La Société organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer à tout moment à tout ou partie du lot, tout autre lot d'une valeur unitaire commerciale équivalente ou supérieure et de caractéristique proche.

Le transport, l'hébergement et tous autres frais pour se rendre au tournoi Rolex Paris Masters à La plénitude Arena– ou à l'occasion du tournoi - ne sont pas compris dans le lot et demeurent à la charge du Gagnant.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOT

4.1 Nombre de référence

Avant le début du Jeu, la Société organisatrice a déterminé le nombre exact de balles de tennis contenues dans le coffre d'un LBX, soit mille quatre cent dix-huit (1 418) balles (ci-après « Nombre de référence »). Ce nombre est consigné sous pli fermé et ne peut être modifié pendant le Jeu.

4.2 Désignation

Est désigné gagnant le Participant ayant respecté les modalités de participation du Jeu et dont l'estimation est la plus proche du Nombre de référence, en plus ou en moins. En cas d'égalité entre plusieurs Participants, un tirage au sort sera effectué parmi eux le **7 novembre 2026 à 14h30** par la Société organisatrice.

Le délai du tirage au sort est communiqué à titre indicatif. Si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve le droit de modifier celui-ci sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite à ce titre.

ARTICLE 5 : REMISE DU LOT

Le gagnant sera prévenu par la Société organisatrice, par e-mail et /ou téléphone, aux coordonnées indiquées dans le formulaire de participation, le 7 novembre 2026 à partir de 14h30.

Le gagnant doit confirmer l'acceptation de son lot par retour d'e-mail avant le 7 novembre 2026 à 15h30. Sans réponse dans ce délai, il perd le bénéfice du lot, qui est attribué au premier gagnant suppléant. Celui-ci est soumis au même délai de réponse. Si aucun d'eux ne répond, le lot ne sera pas attribué.

La remise du lot se fera de façon dématérialisée (billets d'entrée digitalisés) à l'adresse e-mail que le gagnant communiquera lors de l'annonce du gain.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que TOYOTA France, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données personnelles les concernant ayant pour finalité la gestion du Jeu dans le respect des dispositions de la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 (dit « RGPD »).
La base juridique du traitement est l'exécution contractuelle du présent règlement.
Les destinataires des données sont les collaborateurs habilités de TOYOTA France ainsi que ses sous-traitants intervenant dans le cadre du Jeu.
Les données traitées sont conservées jusqu'à la première date entre :

- 12 mois glissants et ;
- l'expiration de la validité du lot remporté.

A la suite de cette durée, celles-ci seront détruites ou anonymisées.
La fourniture de ces données est nécessaire à la conclusion du contrat. Si le participant refuse la transmission de ces données, le contrat ne pourra être conclu.
Conformément au règlement européen n° 2016/679 (RGPD) et à la loi française dite 'Informatique et Libertés », les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et à la portabilité des données. Les participants disposent également du droit de formuler des directives concernant la gestion post-mortem de leurs données.
Pour toutes les questions, demandes ou réclamations concernant le traitement et l'exercice des droits conférés, les Participants peuvent contacter le Service Relations Client TOYOTA France – Division Lexus : 0 800 450 600 (Appel gratuit depuis un téléphone fixe) ou par simple courrier envoyé à l'adresse suivante : Service Relations Client TOYOTA France - 20 boulevard de la République 92423 VAUCRESSON CEDEX.
Le délégué à la protection des données de TOYOTA France peut être contacté :

- à l'adresse email suivante : dpo-france@toyota-europe.com ou ;
- par courrier à l'adresse postale suivante :

Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO)
20, Boulevard de la République
92423 Vaucresson Cedex

Si les Participants estiment que leurs droits n'ont pas été respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la commission nationale Informatique et Liberté (CNIL).

ARTICLE 7 : LEGISLATION APPLICABLE - LITIGE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit français.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation du Règlement seront examinées par la Société organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et mécanismes du Jeu ou la liste des gagnants.

ARTICLE 8 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnée fausse ou incomplète entraînera l'élimination immédiate de son auteur.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La Société organisatrice se réserve le droit de proroger, suspendre ou arrêter le Jeu, objet du présent Règlement, ou d'exclure définitivement un Participant.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie du Jeu, sans engagement de responsabilité, ni aucune indemnité ou compensation.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du fait d'un retard dans la remise du lot.

La Société organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité et/ou la qualité du lot gagné.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné.

La Société organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

ARTICLE 10 : DEPÔT DU REGLEMENT

Ce Règlement est disponible sur simple demande à l'adresse du Jeu ou en appelant le numéro vert de la Relation Clients 0 800 450 600 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le Règlement sera alors adressé en priorité par voie électronique.

EXTRAIT DE REGLEMENT :

LEXUS France, Division de TOYOTA France, RCS Nanterre 712 034 040, organise un jeu sans frais de participation, réservé aux détenteurs d'un billet d'accès au tournoi *Rolex Paris Masters,* du 31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h00, intitulé *« Jeu balles de tennis – Lexus x Rolex Paris Masters »*. Le Jeu se déroule sur le stand Lexus. Pour participer, il faut scanner le QR code affiché sur le stand Lexus, remplir le formulaire et estimer le nombre de balles de tennis maximum pouvant être contenues dans le coffre d'un Lexus LBX. Une participation par personne. Le gagnant sera le Participant dont l'estimation est la plus proche du nombre réel de balles. En cas d'égalité, un tirage au sort aura lieu le 7 novembre 2026 à 14h30**.** Le participant doit être majeur et résider en France métropolitaine (Corse comprise).

Lot à gagner : Un (1) lot de 2 (deux) billets en catégorie diamant journée valables pour la session journée du dimanche 8 novembre 2026 (entrée, déjeuner au « Club des Légendes », boissons à discrétion). Valeur : 1 610 € TTC. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas compris.

Le Règlement complet est disponible sur simple demande adressée à LEXUS France – 20 boulevard de la République, 92423 VAUCRESSON Cedex ou en appelant le numéro vert de la Relation Clients, le 0 800 450 600 (appel gratuit depuis un poste fixe). Il est également consultable sur www.lexus.fr